

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS DU 19 MARS 2015

Affaire suivie par H DESORMES
PV 2015-09-19
Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

ADOpte

Avec modifications suivantes :

Point 3 : le Master est dénommé SIFA et non CIFA (« S » pour stratégie) et qu'il forme des formateurs avec l'optique de formation action recherche et anthropologie de la formation (et non histoire de l'anthropologie

Page 2 : l'obligation d'avoir été désigné (ou élu) pour pouvoir siéger au CE et non uniquement « désigné ».

Page 2 point 2 : savoir si les heures de décharge de 6h des PFA sont hebdomadaires. Réponse oui.

Par courrier du Directeur de l'ESPE en date du 19 février 2015, le CE de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 19 mars 2015.

Etaient présents :

Membres élus :

- Mme Elvire DIAZ, PU, UFR Lettres et Langues, UP
- M. Jacques BOUCHAND, MCF, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Bertrand LEBOT, PRCE, site ESPE des Deux Sèvres, UP
- M. Philippe PEAUD, PRCE, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Bruno DEFEVER, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP
- Mme Lydie TAHO-TAZA, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Mario COTTRON, Directeur de l'ESPE

Représentants des étudiants :

- Melle Anaïs HASNAOUI, M1 1^{er} degré, site ESPE de la Charente

Représentants de l'université de Poitiers :

- Mme Ghislaine STOUder, assesseure pédagogie de Sciences Humaines et Arts
- M. Denis GALLETEAUX, assesseur pédagogie de la Faculté des Sciences du Sport
- M. Francisco FERREIRA, assesseur pédagogie de Lettres et Langues

Personnalités extérieures :

- M. Thierry MARCHIVE, IA-IPR EPS, Rectorat de Poitiers
- M. Eric ESPERET, ancien Président de l'université de Poitiers
- M. Patrick MOTILLON, responsable formations MEEF
- M. Matar MBAYE, CNED

Membres avec voix consultative :

- Mme Marie SOULISSE, directrice du site ESPE des Deux-Sèvres, UP

Membres invités permanents :

- M. Christophe COSTA, responsable administratif de l'ESPE
- Mme Hélène DESORMES, cellule d'appui au pilotage et à l'innovation

Etaient représentés :

- Mme Fanny RENARD, procuration à Mme DIAZ
- Mme Agnès GIRAUD, procuration à M. LEBOT
- Mme Valérie NOUVIALE, procuration à Mme DIAZ
- M. Jean-Philippe BIoLLEY, procuration à M. COTTRON
- Mme Valérie MARMIN, procuration à M. ESPERET
- Mme Annick VALETTE, procuration à M. ESPERET

Etaient excusés :

- Melle Maud TALLET, M2 1^{er} degré, site ESPE des Deux-Sèvres
- Mme Nicole PELLEGRIN, ESEN
- Mme Isabelle SUEUR, Vice-présidente CEVU
- M. Jean-Marie MESLIER, directeur du site ESPE de la Charente

Nombre de présents avec voix délibératives : 15 – Nombre de procurations : 6 – Nombre de votants : 21

Remarques préalables :

Virginie LAVAL est remplacée par Ghislaine STOUDER.

Dominique HENRY est remplacée par Agnès GIRAUD

E Esperet rappelle l'obligation d'avoir été désigné pour pouvoir siéger au CE

B Lebot indique qu'il souhaiterait obtenir des réponses aux questions posées lors du dernier CE, cette proposition est renvoyée aux questions diverses

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2014

Elvire DIAZ indique qu'il faudrait supprimer au point 2, résultats des concours, l'expression « part de marché » dans la phrase : « pour la mention 1^e degré : 33,6% (soit 68% des lauréats)

PV approuvé avec la modification ci-dessus

POINT 2 : INFORMATIONS DIVERSES PRESENTEES PAR M COTTRON

- a) Départ d'A Mathieu :** M Cottron annonce que le départ d'Annie Mathieu, directrice adjointe responsable au MEEF 2nd degré pour l'ESENESR au 1^e janvier 2015 a conduit à une réorganisation temporaire de ses missions :

J M Meslier, directeur du site de la Charente assurera la mission politique et relationnelle avec les composantes et les intervenants de la formation, L Travart est chargé des emplois du temps et de l'organisation pédagogique et I Pichelin intervient de manière plus profonde dans la scolarité.

Un appel a été fait auprès de collègues de l'ESPE, ainsi que de collègues du rectorat mais aucune réponse favorable à ce jour. Ceci peut s'expliquer par le fait que le poste représente une charge de travail importante et que les conditions de rémunérations sont peu attrayantes.

B Lebot précise que les formateurs sont en situation de surcharge de travail et sont épuisés. De plus, les référents PLC ne bénéficient pas du même niveau de prime que les PFA.

T Marchive répond que le nombre d'heures de service dues n'est pas comparable puisque selon les statuts de l'enseignant et également selon l'établissement de rattachement, les bases horaires sont différentes (pour un enseignant PRCE employé à l'université 384h et 648h (18hx36 semaines) en établissement secondaire).

B Lebot soulève également le problème de surcharge de temps de travail des enseignants déchargés à mi-temps. Concernant les services à l'université, les 384h n'incluent pas les réunions de travail des enseignants. Il souhaite que la commission des moyens le prenne en compte.

T Marchive indique les PFA n'ont pas d'indemnité quand ils se réunissent. Une réunion SG DRH IENA DAFPEN se tiendra le 13 avril pour étudier le cas des PFA et, notamment, sur le fait que leur décharge est de 6h à l'ESPE pour un travail supérieur à un mi-temps (216h dues). La charge de travail des PFA est à réévaluer.

M Soullisse précise que le problème de recrutement se pose, il faut pouvoir tenir compte des spécificités plus particulières à l'ESPE, il faut se réunir pour recruter efficacement.

E Esperet propose de faire une demande officielle au COSP pour se positionner rapidement sur cette question.

- b) Le Master M@dos (Management des organisations scolaires),** porté antérieurement par l'IAE, est maintenant géré par l'ESPE de l'académie de Poitiers. Ce cursus est porté par un consortium d'universités et l'ESENESR organise et reçoit les financements pour le fonctionnement de M@dos. L'ESPE est en charge de la scolarité. 6 étudiants sont actuellement inscrits en M2.

Le public est désigné par les Recteurs : il s'agit de personnels de l'Education Nationale. L'effectif au niveau national est de 60 à 70 usagers. L'IAE ne souhaite plus porter par manque de compétences.

Ce Master est habituellement porté par des IAE mais la DGESIP a autorisé les ESPE à intégrer cette formation dans leurs activités. Cette formation au sein de l'université de Poitiers est adossée actuellement à la mention management. La formation, qui est dispensée globalement à distance, fait intervenir des enseignants de plusieurs universités, principalement du consortium.

Le COSP a proposé de mettre le parcours M@dos sous la mention PIF, de par son contenu et les publics visés. Des mutualisations pourraient être aussi envisagées avec d'autres offres ou avec d'autres parcours au sein de la mention PIF.

c) Situation des stagiaires :

Actuellement l'ESPE accueille des publics d'étudiants et de professeurs stagiaires. Des parcours adaptés ont été mis en place en fonction des profils des professeurs stagiaires. (voir document intitulé « note sur la formation initiale et continue des enseignants et personnels d'éducation recrutés par voie de concours de l'Education Nationale ») Ces parcours sont issus de propositions académiques : représentation paritaire pour construire ces parcours.

A la rentrée 2015, une nouvelle catégorie de stagiaires mi-temps se présentera : les lauréats du concours obtenu en M2, créant un profil de professeurs stagiaires titulaires d'un MEEF. La formation adaptée devra comporter des contenus spécifiques, distincts de l'offre MEEF. La CPU et le Réseau des ESPE a fourni une proposition de formation adaptée. D'autres structures apporteront leur contribution. Le comité de suivi des ESPE présidé par D Filatre doit faire une proposition au ministère qui définira un cadrage en avril.

d) GIS :

Un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) composé de Canopé, de l'ESENESR, du CNED, du Rectorat, des universités de Poitiers et de la Rochelle est à l'étude à l'initiative de la Région Poitou Charentes. Son objectif est la création de supports numériques pour les enseignants et usagers.

Les laboratoires Techné et L3I seraient engagés ainsi que l'ESPE de l'Académie de Poitiers. Le président du Conseil d'Ecole de l'ESPE Eric Espéret participe avec le directeur aux discussions entre partenaires. Le chargé de mission numérique éducatif, Thierry Roy, contribue à la réflexion sur la mise en œuvre de ce projet.

Il s'agit de mettre en place une plateforme de contenus pédagogiques numériques et de développer des nouvelles formes de contenus numériques (granulaires et modulables). La discipline test envisagée est l'histoire-géographie. Les enseignants de la discipline de l'ESPE sont prêts à s'engager dans ce dispositif innovant. Ces enseignants, les IA-IPR de la discipline et quelques tuteurs auraient pour mission de définir un cahier des charges préalable au développement de ces supports numériques. Les professeurs stagiaires et leur tuteur expérimenteraient ces granules. L'analyse de cette expérience permettrait d'envisager une extension de cette démarche.

Ce projet répond à une volonté politique forte de la Région qui est d'encourager cette structure légère que constitue le GIS, pour permettre de pouvoir capitaliser les compétences des différents acteurs de la Région (université, acteurs socio-économiques) et de positionner le Poitou-Charentes au titre de l'éducation au sens large. Ce projet, qui correspond aussi à une orientation ministérielle, permettra une relation collaborative entre enseignants, élèves et parents et sera une alternative aux éditeurs. Des discussions pourraient aussi être engagées avec ces professionnels.

En juin, la convention devrait être signée.

POINT 3 : POINT D'ETAPE SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

La commission pédagogique a souhaité qu'il y ait une réflexion sur la préprofessionnalisation, sur la formation continue, sur la mention Pratique Ingénierie de Formation (PIF). Des groupes de travail ont été constitués sur ces deux derniers points.

- a) Formation continue (présenté par M Cottron):** le rectorat a sollicité l'ESPE pour participer à l'élaboration du cahier des charges du PAF 2015-2016. Quelques collègues se sont portés volontaires et ont contribué à la réflexion sur les cahiers des charges 1^e et 2nd degré. Les départements de formation ont été sollicités et ont construit 25 à 30 propositions de formation répondant à ce cahier des charges (cf liste FC – Propositions PAF 15- 16). M Cottron salue l'engagement des collègues pour alimenter le PAF 2015-2016.

B Lebot demande comment faire pour monter une formation sur l'inter-degré et comment réunir des enseignants du 1^e et 2nd degré sur un même stage.

T Marchive indique que des propositions de stage sur l'inter-degré existent déjà dans le PAF.

P Peaud ajoute que le réseau ECLORE facilite et permet une anticipation des remplacements des enseignants. Les stages inter-degré cette année se sont bien déroulés.

T Marchive indique qu'il existe des actions au niveau départemental et également au niveau académique, avec des budgets alloués distincts à respecter. L'offre de stage l'an dernier a été très importante et toutes les propositions ont été acceptées, provoquant un déséquilibre entre l'offre et la demande : beaucoup de stages et peu d'inscrits dans chaque stage.

M Cottron précise que les interventions des formateurs de l'ESPE en FC seront insérées dans leur service.

b) Précisions sur la 4e mention et état de la réflexion, (présenté par P Péaud)

P Péaud, chargé de mission formation de formateur indique que les chargés de mission des ESPE ont été rassemblés en réseau pour élaborer un cadrage de la 4^e mention pratique et ingénierie de la formation (PIF). Ce travail se concrétisera par un référentiel de compétences du formateur que la DGESCO ne va pas tarder à fournir. Il indique qu'il conviendra de ne pas reproduire une offre déjà proposée au sein de la COMUE pour cette 4^e mention.

Le Master à Poitiers serait centré sur l'ingénierie pédagogie en 2 années. La proposition s'appuie sur le référentiel de compétences construit en réseau pour le tronc commun du master et se décline en cinq spécialités.

L'architecture est diversifiée pour pouvoir accueillir les 2 types de public compte tenu des spécialisations:

- Pour les personnels de formation continue, le M2 prévoit un fort tronc commun pour garantir une culture commune en matière d'ingénierie pédagogique
- Pour les étudiants qui doivent se spécialiser dès la 1^e année, il a donc été prévu une forte proportion d'enseignements spécialisés leur permettant une mise à jour en termes de connaissances.

En 1^e année, le tronc commun est 160h et les enseignements spécifiques de 140h

En 2^e année, le tronc commun est 120h et les enseignements spécifiques de 80h

La formation relative au tronc commun sera globalement dispensée à distance pour réduire le coût de cette mention, les étudiants étant localisés sur plusieurs sites selon le parcours.

Les modalités de stage sont : en 1^e année stage de découverte sous forme filée au sein d'une structure liée à la formation d'adultes, en 2^e année stage long massé en lien avec la thématique du parcours.

Une ouverture pour certains parcours est envisagée pour la rentrée de septembre 2015, le processus de validation auprès des instances de l'université sera terminé en juin.

A la demande du COSP, P Péaud apporte les précisions suivantes :

- La 4^e mention n'est pas destinée au personnel d'encadrement (qui relèvent plutôt du master M@dos), ni aux enseignants souhaitant une réorientation (qui relèvent plutôt de la GRH, cf l'espace bilan de compétences et réorientation des adultes)
- Actuellement, il existe à l'ESPE de Limoges un Master 2 très généraliste sur l'ingénierie formation et ingénierie pédagogique qui s'adresse exclusivement à un public de personnel de formation continue (pour diplômer des personnels déjà en poste). Il n'y a pas de mention PIF à Tours, il y a un Master CIFA qui forme des formateurs avec l'optique de formation action recherche et histoire de l'anthropologie au département de sciences de l'éducation.

T Marchive s'interroge sur le fait que cette offre risque d'être en concurrence avec d'autres masters par exemple le master management en FSS.

E Esperet, insiste sur la vigilance à avoir face à des cursus existants et sur la nécessité d'étudier les débouchés.

P Péaud répond qu'il a passé en revue les différentes offres dans les départements de formation, en sciences de l'éducation : il apparaît en France un déficit de formation en matière d'ingénierie de la formation. Cette mention correspond à un réel besoin par exemple pour le parcours « collectivités territoriales », la formation qui s'adresse aux personnes en poste ou à un public étudiant comblerait un manque puisque le CNFPT n'a pas de proposition concrète de formation de formateur alors que les besoins sont croissants. Autre exemple, le parcours EEDD s'adresse à des personnes déjà engagées dans des activités professionnelles liées à cette problématique : ce parcours se substituerait au DU EEDD porté par l'ESPE.

c) Activités de la commission scientifique (présenté par V Millogo):

V Millogo chargé de mission recherche présente les activités scientifiques menées suite aux appels à projet lancés une fois par an (début d'année universitaire). Chaque projet donne lieu à un bilan final ou intermédiaire et à une présentation à la commission scientifique.

Des équipes pluridisciplinaires et/ou pluri-catégorielles sont constituées (environ 15 formateurs) en lien avec des enseignants de terrain.

En 2014 : neuf projets de recherches acceptés et une demande d'appui pour la publication d'ouvrage scientifique

En 2015 : deux nouveaux projets, quatre projets arrêtés (fin du projet, départ de collègues, nouvelle orientation), sept projets de recherche en cours et une demande d'appui pour la publication d'ouvrage scientifique

- ▶ Thème 1: Apprentissage/développement des compétences à l'école, pratiques éducatives
 - ▶ Construction de l'argumentation
 - ▶ Compétences narratives et réussite en production écrite
 - ▶ Institutionnalisation, savoirs, interactions
 - ▶ Influence de L1 sur l'apprentissage de la syntaxe
 - ▶ Artéfacts, modes de pensée mathématique
- ▶ Thème 2: Transformations, innovation dans l'enseignement
 - ▶ Nouvelles technologies, handicap mental et handicap psychique
 - ▶ Observatoire des pratiques de lecture numérique
 - ▶ Institutionnalisation, savoirs, interaction
 - ▶ Entraînement à la production écrite (cf. "Compétences narratives")
- ▶ Thème 3: Mutation du métier d'enseignant, professionnalisation
 - ▶ Observatoire des mutations du métier d'enseignant
 - ▶ Observatoire des pratiques de lecture numérique

L'activité recherche se structure en axes pour permettre une visibilité des centres d'intérêt de l'ESPE et favoriser les interactions et collaborations avec les laboratoires de l'UP en interdisciplinaire :

Axe 1: Apprentissages scolaires, pratiques éducatives

▶ => élèves/apprenants

Axe 2: Mutations, innovations, numérique

▶ => enseignants/acteurs

Axe 3: Professionnalisation

▶ => institution

Les résultats des activités sont ensuite utilisés comme outils pour la formation, diffusés lors des journées d'étude et colloques (par exemple le 8 avril « Regards croisés sur l'institutionnalisation ») et faire l'objet de communication lors de colloques nationaux et internationaux et de publications (articles dans revue, livres supports numériques etc.)

M Cottron remercie les formateurs impliqués, ces activités en interne ne sont pas des répétitions de leur activités. Il tient à mentionner le soutien des laboratoires qui permettent à nos EC de développer ces recherches internes. Il signale que le budget dévolu à la recherche au sein de notre ESPE est envié par beaucoup d'ESPE de taille comparable voire supérieure.

V Millogo évoque le projet l'organisation d'une demi-journée ou d'une journée sur la thématique des évaluations internationales (PISA, PIRLS, etc.), enjeux et perspectives, pour tous les personnels de l'ESPE, les collègues de laboratoire, le rectorat, enseignants. La journée pourrait avoir lieu en juillet.

J Bouchand souligne, lui aussi, le réel effort de l'institution et son soutien lors des journées d'études. Il déplore le manque de crédits octroyés par l'université pour pouvoir payer des vacances administratives indispensables au traitement des données expérimentales. Cela permet également une ouverture scientifique pour les étudiants qui participent à ces activités de recherche ;

M Cottron répond que ces vacances apparaissent au sein de la structure budgétaire UB paie et que le volume en est limité. Chaque année la demande est faite auprès de l'université d'un volume supérieur nécessaire à nos travaux.

J Bouchand s'interroge sur la politique de recherche à l'ESPE sur la durée avec des conséquences sur les recrutements d'enseignants chercheurs, il suggère de réfléchir à la création d'une équipe de recherche dans le cadre de la COMUE.

M Cottron, précise que les ESPE n'ont pas de laboratoire en tant que tels, mais dans certaines universités des fédérations de recherche ont été créées, notamment à Bordeaux et à Marseille. Compte tenu de la taille de l'université de Poitiers, il est plutôt envisageable de créer une fédération au niveau de la COMUE Il précise que le président d'université souhaite des recrutements d'EC rattachés à des laboratoires de Poitiers.

V Millogo précise que l'idée de créer un laboratoire propre à l'ESPE est complexe car les EC appartiennent à des sections CNU très différentes. Des discussions sont engagées sur ces questions.

E Esperet souligne que, malgré les difficultés, il faut avancer sur la visibilité de la recherche en ESPE, il faut faciliter le travail de recherche (notamment en vacances). Il est important que la recherche à l'ESPE s'appuie aussi sur des publications.

d) Activités de la commission de mise en situation professionnelle (présenté par M Cottron):

La commission s'est réunie une fois, l'objectif est de repenser l'organisation de la formation dispensée aux stagiaires du 2nd degré, en proposant sur les 3 sites départementaux de l'UP et de l'ULR des enseignements transversaux, réduisant ainsi les déplacements des stagiaires. Un groupe de travail, composé de l'IA-IPR en charge de l'ESPE, du service académique chargé de l'affectation des stagiaires et des responsables des formations sur les 4 sites de formation, étudie la faisabilité de cette évolution. Le rectorat a, cette année, affecté 270 professeurs stagiaires à mi-temps et temps plein, la demande porterait sur 348 mi-temps et 50 temps-pleins pour 2015/2016. Le ministère devra confirmer ces prochaines semaines le volume de ces affectations de stagiaires à la rentrée.

T Marchive précise que les chiffres (+50%) n'étaient qu'une projection, ils vont être moindres. Il convient d'attendre la confirmation du ministère car celui-ci a annoncé que les stagiaires, dont les disciplines ne font pas partie de l'offre de l'ESPE, ne seraient pas affectés dans l'académie.

M Cottron précise que cette année l'ESPE a dû faire face à l'arrivée d'une trentaine de stagiaires dans des disciplines hors offre de l'ESPE (essentiellement des stagiaires PLP).

JM Meslier indique que la délocalisation permettra une meilleure efficacité tout en solutionnant des questions matérielles et de GRH (proximité du référent, salle, désengorgement du site de Poitiers)
B Lebot suggère de réfléchir aux conséquences sur les contenus de formation, les déplacements.

e) Commission des moyens (présenté par M Cottron):

Cette commission s'est réunie de très nombreuses fois depuis septembre. Un représentant du COSP et un représentant du CE assurent le relais entre instances et commissions.

Ses travaux ont porté dans un premier temps sur la construction du budget de projet voté en CE du 16 octobre 2014. Depuis fin octobre, les travaux ont été consacrés à l'élaboration de la convention entre partenaires de l'ESPE académique (UP, ULR, rectorat et CNED).

La convention proposée, dont le contenu est partagé par l'ensemble des membres de la commission partenariale, a reçu la validation des structures partenaires et sera soumise à l'approbation du prochain CE. Ce document définit les différentes activités qui impliquent les partenaires (les différents stages dans le cadre de la préprofessionnalisation, des masters MEEF, de l'activité des EAP, mais aussi la formation continue et la formation tout au long de la vie, la pédagogie universitaire, les mobilités à l'international des stagiaires et les activités de recherche finalisées).

Le budget de projet, qui traduit les moyens (humains et financiers) dédiés à ces pratiques, est un avenant à cette convention. D'autres avenants pourraient illustrer le fonctionnement courant entre partenaires.

La signature de cette convention est envisagée le 30 mars au matin.

M Cottron propose quelques modifications mineures concernant le pilotage de ce partenariat (article 3-2), avec la présence du directeur de l'ESPE dans les membres de ce comité de pilotage et l'ajout de la responsable financière au niveau de l'instance de coordination. De même, il souhaite l'ajout de la responsable RH pour contribuer aux services opérationnels. C. Costa informe que Mme Roy a été désignée pour représenter le CNED (fonction à préciser).

M Cottron précise que dans la contribution du rectorat apparaissent les coûts des PFA, les mises à dispositions des personnels enseignants, la rémunération des stagiaires

B Lebot regrette que le cadrage horaire ne soit pas fait concernant la participation des universitaires à la formation continue.

M Cottron indique que les deux VP CFVU n'ont pas voulu s'engager sur cet aspect.

B Lebot précise que dans l'article 1-3-1-2, il n'est fourni aucune précision sur le choix des lieux de stage et la façon d'affecter.

M Cottron répond que l'affectation se fait en fonction des établissements où il y a besoin d'enseignants

T Marchive indique que la convention doit être suffisamment large sur cette question pour ne pas s'enfermer et bloquer les choix annuels. Il précise que la convention s'inscrit dans la loi.

B Lebot souhaite savoir qui fixe les critères d'évaluation, pourquoi n'y a-t-il pas de représentants du personnel ?

M Cottron répond que la commission des moyens, comme les autres commissions consultatives, est composée de membres des 4 structures partenaires ainsi que de membres du COSP et du CE.

B Lebot souligne que la convention manque de clarté sur la préprofessionnalisation

M Cottron : le MEN réfléchit à un cadrage donc on ne peut pas aller plus en avant.

B Lebot souligne des imperfections et espère qu'elles ne seront pas préjudiciables. Le cadre est large mais pas beaucoup d'éléments sur les contenus de formation et le référentiel, sur le personnel.

E Esperet précise que ces conventions passent devant les instances. De plus la convention a pour objectif de mettre en œuvre la formation et non pas de discuter du cadrage national de la formation.

La convention partenariale est adoptée à l'unanimité des votants moins 6 abstentions

POINT 4 : PARTENARIAT ENTRE LES ESPE ET LA COMUE

a) Partenariat en matière de recherche

V Millogo indique que les trois ESPE de la COMUE ont l'objectif de se concerter sur la recherche : un projet de séminaires inter ESPE permettra d'échanger sur les travaux des ESPE, de présenter les spécificités de chaque école, de créer des liens et de jeter les bases d'une

collaboration au sein de la COMUE. Le 1^e séminaire se tiendra à Orléans fin juin. Le 2^e séminaire se fera à Poitiers en novembre 2015 et le 3^{ème} à Limoges.

T Marchive fait remarquer que la période de juillet n'est pas forcément idéale (période d'examen, inspection : préparation de l'année à venir), il faudra prévenir suffisamment tôt.

V Millogo précise que pour la question de la date, il faut pouvoir mobiliser les collègues de l'ESPE, la rentrée est une période chargée. La date sera fixée rapidement pour permettre une plus grande mobilisation.

M Cottron indique que le Président de l'UP est favorable à la mise en place d'un projet ACI soutenue par la COMUE, sur des problématiques éducatives. Ce dispositif incitatif favoriserait la concrétisation d'un travail collaboratif entre nos 3 ESPE et offrirait une visibilité scientifique à ces 3 écoles au sein de cette COMUE. Les séminaires sont donc des moments préalables importants qui doivent permettre de conduire ce type de partenariat scientifique.

b) Partenariat en matière de relations internationales

Des relations partenariales fortes devraient être nouées entre état mexicain et état français à l'occasion des cérémonies du 14 juillet 2015, dont le Mexique sera le pays à l'honneur. Un important volet sera consacré à l'éducation. Dans ce cadre, l'ESPE de Poitiers a été contactée par l'ESENESR au moment de la venue en décembre d'une délégation ministérielle du Mexique. Nous avons sollicité les 2 ESPE de la COMUE pour participer à ce partenariat en construction. L'ESPE de Limoges, par manque de moyens humains, n'a pas souhaité s'engager dans cette opération.

Ce partenariat concerne à partir de septembre 2015 la venue pour une mobilité d'un semestre d'une cinquantaine d'étudiants mexicains en formation initiale, répartis sur les 2 ESPE de la COMUE (Poitiers et Centre Val de Loire) et sur l'ESPE de Créteil. Ces étudiants seraient mis en binôme avec un de nos professeurs stagiaires, tant en classe que pour les enseignements à l'ESPE. Le 1^{er} degré comme le 2nd degré sont concernés. Ces mobilités se renouvelleraient pendant 3 ans, avec la venue d'une promotion nouvelle chaque semestre.

Une promotion pilote doit expérimenter ce protocole courant mai. Cette expérimentation, envisagée courant mars, a été repoussée suite à un changement ministériel au Mexique. Le processus avait été engagé (binômes constitués et lieux de stage trouvés), et il est à signaler la réactivité des corps d'inspection pour faciliter cet accueil des étudiants mexicains.

Ce partenariat doit aussi déboucher sur des mobilités sortantes permettant d'offrir des stages au Mexique à nos étudiants et stagiaires. Des possibilités d'activités scientifiques (recherches croisés, observatoire et pratiques comparées) entre nos enseignants et leurs homologues mexicains sont à envisager.

POINT 5 : QUESTIONS DIVERSES

Organisation des séances du CE :

E Esperet indique que le CE doit tout faire pour favoriser la recherche. Aussi, il fait une proposition pour le déroulé des prochains CE : sur les trois heures d'un conseil d'école, que deux heures soient consacrées aux discussions et qu'une heure soit dédiée à une intervention d'un chercheur pour exposer ses travaux et échanger (2x30 minutes).

B Lebot souligne que le nombre de CE étant restreint, il faudrait prévoir un CE supplémentaire.

E Esperet précise que le CE ne doit pas faire le travail des commissions et que l'on pourrait gagner en efficacité.

E Díaz relève que la structure est complexe, il faut préserver ce lieu de discussion, des journées d'ouverture à la recherche semblent plus appropriées.

M Cottron précise que les interventions de membres extérieurs à une structure constituée est une pratique qui tend à se développer. A titre d'exemple, le Président de l'UP invite assez régulièrement des membres extérieurs lors de la conférence des doyens. La vision de ces personnalités, sur des sujets très variés, contribue à la réflexion collective de cette conférence. La proposition d'E. Esperet permettrait d'engager une réflexion sur les enjeux de la formation des enseignants à l'appui des apports de ces conférenciers.

E Esperet propose de tester cette proposition lors de quelques CE, et que le Conseil voit ensuite l'intérêt de poursuivre cette démarche d'ouverture et de sensibilisation aux thématiques éducatives traitées par des experts scientifiques.

B Lebot souhaite pouvoir contacter les membres des commissions pour pouvoir échanger avant les CE
M Cottron précise que les listes des commissions sont sur le site de l'ESPE et consultables par tous

Frais de déplacements :

A la demande de B Lebot, M Cottron revient sur la politique de gestion des frais de déplacements. Suite à la note de janvier de l'UP sur l'utilisation des véhicules de service, l'agent a l'interdiction de garder le véhicule de service à son domicile.

C Costa précise que l'utilisation du véhicule de service est à privilégier mais n'est pas obligatoire (importance de la réalité géographique). L'usage de ce véhicule revient moins cher s'il est beaucoup utilisé (seuil + 15 000 km) soit 30 centimes/ km pour un véhicule de service contre 34 centimes/km avec un véhicule personnel

Le temps passé traitement administratif n'est pas compté

B Lebot souligne la lourdeur de la gestion des frais de déplacement.

M Cottron répond qu'UP planning ne peut pas générer les ordres de mission, les agents doivent faire une demande.

T Marchive indique que la situation est la même.

C Costa indique plusieurs avancées pour faciliter les procédures :

- depuis la rentrée, les scolarités ne sont plus en charge des ordres de mission des formateurs et le service financier prend le relais de cette activité malgré un contexte difficile en termes d'effectif. Cela permet aux enseignants d'avoir un interlocuteur unique.
- les demandes d'ordre de mission seront bientôt dématérialisées grâce à une application WEB, la phase de test va bientôt débuter.
- Les ordres de mission permanents pourraient être utilisés dans le cas des déplacements à l'intérieur des résidences administratives.

Bilan maquette:

B Lebot souhaiterait qu'un bilan global de la mise en œuvre de la maquette de formation soit fait sur l'année 2014 2015.

M Cottron précise que, l'an dernier, un groupe de travail avait fait ce travail de bilan, en tournant sur chacun de nos sites. Le bureau des études (regroupant les responsables des 1^{er} et 2nd degré, les responsables de département) se réunira la semaine prochaine avec pour objectif de réfléchir sur un protocole permettant d'établir un bilan. De plus, se tiendront des conseils de perfectionnement qui ont pour objectif la démarche qualité de nos formations. La composition est encore à définir (représentation paritaire étudiants/enseignants) mais ces conseils de perfectionnement seront le lieu pour faire un bilan. Chaque cursus universitaire devrait être doté de ce type de conseil, mais cette démarche est encore assez peu pratiquée. La DEGESCO évaluera l'ESPE aussi par la mise en place de cette structure de concertation.

M Cottron indique qu'il faudra prendre appui sur le bilan pour la rénovation des maquettes lors de la contractualisation. Les personnels administratifs seront pleinement impliqués compte tenu du travail important généré par les changements de maquette.

E Esperet clôt la séance à 12h45.

Le Président de séance
Eric ESPERET

Le Directeur de l'ESPE
Mario COTTRON

La secrétaire de séance
Hélène DESORMES